

Annexe aux plans d'études de la
Faculté des sciences et de médecine

Dispositions de transition en Chimie

applicables dès l'année académique 2024/25

Acceptées par la Faculté des sciences et de médecine le 15.04.2024

Dispositions de transition 2024-2025

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-e-s dont le programme de référence (branche principale, branche complémentaire, Master) est dans un plan d'études antérieur au semestre d'automne 2024, soit :

- Bachelor of Science en Chimie (standard et option enseignement)
- Master of Science in Chemistry (90 ECTS and 120 ECTS)

La révision 2024-2025 des plans d'études en chimie a pour conséquence des changements de codes, de dénomination et de nombre de crédits par UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières, notamment pour l'inscription aux cours et aux examens pour chacune des unités d'enseignement ci-dessous.

UE au niveau Bachelor

A partir de l'année 2024-2025 les paquets de validation pour la première année sont modifiés : un paquet de validation (Branches propédeutiques générales) comprend les cours propédeutiques de la première année, tandis qu'un deuxième paquet de validation (Branches propédeutiques du domaine) inclut les cours de la branche de chimie.

Les étudiant-e-s ayant débuté leur Bachelor avant le semestre d'automne 2024 seront transféré-es dans le nouveau plan d'études à 3 paquets de validation. Dans le cas où un échec surviendrait en conséquence de ce transfert, l'étudiant-e sera automatiquement retourné-e dans un programme à 2 paquets de validation, tels qu'ils étaient dans la version précédente du plan d'études.

Correspondance entre les anciennes et les nouvelles UE, niveau Master

A. UE selon l'ancien plan d'études			B. UE selon le plan d'études du 2024		
Code	Titre	ECTS	Code	Titre	ECTS
SCH.04921	Advanced laboratory skills (practical course)	3	SCH.04821	Quantum chemistry and AI for chemistry	3